

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 632 Nommant M. Lefèvre (Lucien), command de cercle de Djibouti.

n° 632

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
19 juin 1950

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro  
30 juin 1950

### VISAS

- Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884
- Vu** la décision n° 1076 du 30 septembre 1949 nommant M. Rouland (Maurice), administrateur de 2e classe des colonies, commandant du cercle de Djibouti
- Vu** la décision n° 504 du 6 mai 1950 accordant un congé administratif de six mois à M. Rouland (Maurice), administrateur de 2e classe des colonies
- Vu** la décision n° 588 en date du 1er juin 1950 chargeant provisoirement M. Pau (Gabriel), administrateur adjoint de 1er classe des colonies de l'expédition des affaires courantes du cercle de Djibouti
- Vu** l'arrivée à la colonie de M. Lefèvre (Lucien), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine, muté en Côte française des Somalis,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La décision n° 588 du 1er juin 1959 est et demeure rapportée.

#### Art. 2

— M. Lefèvre (Lucien), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine, muté en Côte française des Somalis, est nommé commandant de cercle de Djibouti, en remplacement de M. Rouland (Maurice), bénéficiaire d'un congé administratif.

#### Art. 3

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 16 juin 1959, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera,

**Le Gouverneur, N. SADOUL.**